



# Spéléo et épileptique

- Foire aux questions - Particularités médicales -

Date de mise en ligne : samedi 5 octobre 2013

---

**Copyright © Délégation assurance de la Fédération française de spéléologie -**

**Tous droits réservés**

---

Salut à tous les deux,

Cette question a justement été une des raisons de la refonte du certificat médical. La version actuelle permet maintenant de ne plus interdire la pratique à quelqu'un porteur d'une pathologie chronique, mais d'en évaluer sérieusement et lucidement les caractéristiques, l'équilibre du traitement, les risques et les conséquences éventuelles.

Pour ton nouvel adhérent Sylvain, c'est la question qu'il doit poser à son médecin, après avoir utilisé le formulaire du certificat médical s'il veut être licencié, sinon juste pour une sortie occasionnelle.

Il faudra distinguer le type d'épilepsie, selon le risque de crise convulsive généralisée, seule situation à risque réel. Les crises à type "d'absences", sans convulsions, posent beaucoup moins de problèmes.

L'origine de l'épilepsie est une autre donnée importante : ancienne, récente, post-traumatique ou chirurgicale, liée à l'alcool ou non, liée à un handicap complexe depuis l'enfance, l'existence de pathologies supplémentaires, etc.

Si l'on se réfère au seul texte en vigueur, le permis de conduire, un épileptique est autorisé à conduire s'il n'a pas eu de crise depuis 6 mois.

On peut donc transposer cette donnée à la spéléo, mais avec beaucoup de prudence.

Cela repose sur l'honnêteté de réponse du candidat, le suivi médical, le traitement, l'éventuel dosage sanguin de son médicament pour vérifier s'il est bien en zone thérapeutique, son éducation à sa maladie (pour les épileptiques c'est la prévention de l'alcool et des drogues, la privation de sommeil, la fatigue, le stress, la stimulation visuelle lumineuse, l'hypoxie, etc.).

On doit bien sûr adapter le niveau de la cavité et la nature des obstacles à tous ces facteurs.

Le risque d'une crise en spéléo expose essentiellement à des risques traumatiques : chute, malaise sur corde, noyade. La crise elle-même cesse toute seule, avec juste une fatigue intense, mais peut poser cependant le problème d'une évacuation.

En résumé, pas de contre-indication formelle, mais dossier à soumettre au médecin pour évaluation et ensuite adapter la cavité.

Je joins un exemplaire du certificat médical 2013 car celui du site est encore l'ancien, je viens de le découvrir...

Je reste à ta disposition pour tout renseignements complémentaires.

Cordialement

JP Buch

Le 4 janv. 2013 à 08:36, sylvain B a écrit :

> Salut Dominique,

>

> merci pour la rapidité de ta réponse et pour ta disponibilité, c'est un vrai plaisir !

> Oui c'est bien un néophyte, j'attends le retour de JP Buch avec un grand intérêt, je n'ai jamais eu à gérer quelqu'un avec ce type de pathologie. Bien qu'ayant discuté avec lui et que son état semble stable, je me demande toutefois comment il va réagir dans un environnement stressant, peut-être la fédé est-elle intéressée par un retour d'expérience ?

>

> A bientôt

> Sylvain.

>

> Date : Fri, 4 Jan 2013 00:39:49 +0100

> From : dominique.lasserre ffspeleo.fr

> To : kabroo msn.com

- > CC : jpbuch1 sfr.fr
- > Subject : CDS 37 - SCT - Assurance initiation - épileptique
- >
- > Salut Sylvain !
- > S'il s'agit bien d'un néophyte, l'assurance initiation fera l'affaire. Pas de disposition complémentaire pour une quelconque maladie (voir toutefois avec un médecin ; je mets JP Buch notre médecin fédéral en copie ; il te donnera son avis sur les précautions à prendre).
- > Attention toutefois, pas de garanties Indemnités Journalières. Tout dépend de sa profession. Souscrire l'assurance temporaire un mois est peut-être plus cher mais aussi plus sage ?
  
- > Ad augusta, per angusta.
- > ---
- > Dominique LASSERRE
- > Commission Assurance
- > Fédération Française de Spéléologie
- > Le 02/01/2013 20:13, sylvain B a écrit :
- >
- > Bonjour Dominique,
- >
- > nous allons accueillir au mois de février un collègue anglais qui va faire une sortie spéléo avec notre club.
- > Il est épileptique et suis un traitement pour ça mais je me demandais si l'assurance initiation couvre aussi pour ce type de risques pour un ressortissant étranger ?
- > Le cas échéant y a t'il une assurance supplémentaire à souscrire via la fédé ?
- >
- > Merci pour tes précisions.